

Compte-rendu du Conseil d'Établissement No 2 – jeudi 17 mars 2022 (voté au CE du 08/06/2022)

Membres présents

Membres représentant l'administration

- Monsieur Damien GANIER, Proviseur, Président du C.E.
- Monsieur TURELLIER Pierre-Yves, Attaché de Coopération Educative
- Madame Corinne GADINI, Directrice Administrative et Financière
- Monsieur Nicolas MINEUR, Proviseur-Adjoint
- Monsieur Guy RAPP, Directeur de l'Ecole primaire
- Monsieur Constantin BOUBOUKIS, Directeur du collège SH
- Monsieur Manolis ALISSAVAKIS, Directeur du lycée SH
- Madame Nora ATHANASIOU, Conseillère Principale d'éducation
- Madame Héléne PAPATHANASSIOU, Directrice-adjointe du collège SH
- Madame Ioanna SAVVINIDOU, Directrice-adjointe du lycée SH

Membres invités à titre consultatif

- Madame Catherine SAGNELONGE, Consule Générale de France à Athènes
- Madame Françoise DESCHAMPS, Conseillère Consulaire

Membres élus représentant les personnels enseignants-d'éducation-ATOSS

- Madame Annie TERZIAN, représentante des enseignants du 1^{er} degré
- Madame Claire LEBON, représentante des enseignants du 1^{er} degré
- Madame Sophie ROUSSELOT-PAILLEY, représentante des enseignants du 1^{er} degré
- Madame Caroline CAPSALAS, représentante des enseignants du 2nd degré
- Madame Anne RACAPE, représentante des enseignants du 2nd degré
- Monsieur Gilles PORTIER, représentant des enseignants du 2nd degré
- Madame Irène ANTONOPOULOU, représentante des enseignants de la section SH
- Madame Areti-Dimitra DOUKA, représentante des enseignants de la section SH
- Madame Anne-Christine DENJEAN, représentante des personnels AED
- Madame Nafsika CHRONOPOULOU, représentante des personnels ATOSS

Membres élus représentant les parents d'élèves

- Madame Anne-Sophie LAMBLIN-VLACHOS, représentante des parents (APE-SF)
- Monsieur Théophanis ANGELOPOULOS, représentant des parents (APE-SF)
- Monsieur Yannis VASSALOS, représentant des parents (CPE-SF)
- Monsieur Claude HALLAK, représentant des parents (CPE-SF)
- Madame Mari LAVRENTIADOU, représentante des parents (APE-SH)
- Monsieur Eleftherios MAKRAS, représentant des parents (APE-SH)

Membres élus représentant les élèves

- Monsieur Marco NASSAR, représentant des élèves du collège-SF
- Monsieur Dimitri NELAI, représentant des élèves du lycée-SF
- Monsieur Alkis GEORGIU, représentant des élèves du collège-SH
- Mademoiselle Mélina VEZYRAKI, représentante des élèves du lycée-SH

Membres excusés/absents

- Madame Nelly MULLER, Conseillère Consulaire
- Madame Chantal PICHARLES, Conseillère Consulaire
- Monsieur Guy BROCHARD, Conseiller Consulaire
- Monsieur Dimitri PELGRIN, Vice-Président du CVL SF
- Monsieur Ilias PAPPAS, Vice-Président du CVC SF
- Monsieur Georges STAMATAKIS, Vice-Président du CVC SH
- Mademoiselle Marissa MALTA, Vice-Présidente du CVL SH

Le quorum étant atteint, Monsieur GANIER, Proviseur, déclare ouvert le conseil d'établissement à 17h30.

Présentation de l'ordre du jour

M. GANIER accueille et remercie les participants présents au dernier Conseil d'Etablissement et excuse un certain nombre de participants n'ayant pu se libérer pour l'occasion. Le conseil d'établissement a lieu en présentiel au CDI du lycée.

M. GANIER soumet pour approbation l'ordre du jour au Conseil d'Etablissement :

- Approbation du procès-verbal du CE du 8 décembre 2021
- Point sur l'étape de la session d'examens 2022 et le calendrier 2022 de la fin de l'année scolaire
- Proposition de calendrier scolaire 2022-2023
- Protocole d'évaluation au lycée
- Point sur le terrain
- Projet du Conseil pour la vie collégienne
- Point sur les réinscriptions et l'outil EDUKA
- Point supplémentaire : Voyage à Agrigente et voyage à Thessalonique
- Questions diverses

M. PORTIER intervient pour dire, qu'habituellement, lors du premier Conseil d'Etablissement de l'année civile, un point sur le compte financier figure à l'ordre du jour. Mme GADINI confirme ce fait, mais précise que les instructions concernant ce point ont été adressées à l'établissement il y a deux semaines avec une indication de retour auprès de l'AEFE pour le 1^{er} mai. La direction a donc préféré différer ce point au prochain CE qui précèdera le CA pour que le travail soit complet.

- **Approbation du procès-verbal du 8 décembre 2021**

Monsieur GANIER fait référence au document adressé pour lecture relatif au CE du 8 décembre 2021 et demande à l'assemblée s'il y a des remarques.

Mme ROUSSELOT signale une erreur de chiffre sur la présentation des effectifs Petits et Moyens de l'école maternelle. M. GANIER confirme qu'il a identifié l'erreur dans le tableau et le nombre des élèves sera corrigé. Mme ROUSSELOT précise qu'il y a bien deux divisions, mais que le total des élèves n'est pas le bon.

Mme ROUSSELOT demande également s'il serait possible d'avoir des compte-rendus plus courts. M. GANIER rappelle qu'il est important de rester fidèle au débat du CE afin de limiter le travail de correction et de réécriture. A chacun de se limiter dans ses prises de paroles, surtout s'il s'agit de redire ce qui a déjà été dit.

M. GANIER reconnaît que la lecture peut être fastidieuse, mais précise que l'écriture l'est tout autant. Il affirme qu'il est important pour la mémoire des débats d'être le plus clair possible, car les échanges du CE ne s'adressent pas qu'aux membres du LFHED mais également aux responsables de l'AEFE.

M. GANIER précise que le LFHED traverse une période stratégique qui conduit à prendre des décisions budgétaires très importantes. Il est nécessaire de bien rappeler le contexte et de cadrer les décisions (Projet de développement, tarifs de frais d'écolage, investissements lourds...). M. GANIER précise également qu'il fait cela dans l'intérêt de l'équipe qui succèdera à l'actuelle direction.

M. PORTIER demande comment s'organise le secrétariat du CE et demande si les débats sont enregistrés. M. GANIER précise que chaque séance est enregistrée sur un dictaphone pour une retranscription fidèle des débats.

Mme LAMBLIN, présidente de l'APE, souhaite profiter de cet échange pour dire que les PV de CE 2020 et 2021 sont bien à jour sur le site internet mais, en revanche, pour les Conseils d'Ecole, il reste certains PV à afficher dans l'historique. M. GANIER explique qu'à l'occasion de la refonte du site internet en 2019 des documents avaient dû être retirés pour faciliter la nouvelle présentation du site, mais qu'elles n'ont pas été réinsérées après travaux. Seules les deux dernières années ont été remontées sur la nouvelle version du site. Cela sera rectifié.

M. GANIER soumet le PV au vote du CE :

VOTANTS : 30 POUR : 27 CONTRE : 0 ABSTENTION : 3

Le PV est adopté moins trois abstentions.

- Point sur la session d'examen 2022 et sur le calendrier de fin d'année

Avant de donner la parole à M. MINEUR, M. GANIER signale qu'il espère un retour quasi normal d'une session d'examen, même s'il remarque qu'au cours des deux années de confinements, des changements ont été nécessaires pour s'adapter à la réalité sanitaire, ce qui a fait entrer de nouvelles pratiques dans l'organisation.

M. MINEUR rappelle que les parents du secondaire de la section française ont reçu la semaine passée un planning des examens du troisième trimestre.

Il précise que, dès le lendemain les parents recevront une nouvelle version avec des ajouts. Le document distingue bien une organisation Collège (examens blancs et examens officiels) et une partie Lycée avec la même présentation.

M. MINEUR précise que toutes les dates inscrites dans ce nouveau document seront conservées. Les enseignants ont déjà été destinataires de ce nouveau document :

- 5 avril → Bac EPS 3^{ème} épreuve
- 11 avril → Bac blanc de philosophie
- 12 avril → Bac blanc de français écrit
- 14 et 15 avril → DNB blanc
- 11 et 12 mai → Epreuves de spécialités de 1^{ère} et terminale.
- 16 mai → Epreuve de représentation de l'option théâtre
- 17 mai → Interrogation des élèves de théâtre
- Du 5 au 20 mai → Epreuves du IGCSE SIB secondaire
- Du 23 au 25 mai → Epreuves de l'hellinomatheia (à l'extérieur de l'établissement)
- Du 23 au 25 mai → Oral et pratique LLCE et NSI
- 31 mai et 1^{er} juin → Examen de l'OIB de terminale
- Du 31 mai au 3 juin → ECE pour la physique
- 7 juin → Epreuves orales d'OIB
- Du 8 au 22 juin → Oraux de français
- 9 juin : Epreuve de philosophie du Baccalauréat.
- 14 et 15 juin → DNB officiel, au retour du week-end de la Pentecôte orthodoxe.
- 15 juin → Bac de français
- Epreuves blanches OIB lycée : Semaine du 14 avril
- 22 juin → Délibération et publication des résultats des épreuves du 1^{er} groupe
- 23 juin → Epreuves orales du second groupe → Résultats définitifs les 23 et 24 juin

Mme ROUSSELOT demande qui choisit les dates. M. MINEUR répond que c'est une concertation au niveau de chaque zone géographique de l'AEFE en concertation avec l'académie de rattachement, et en tenant compte de tous les calendriers en vigueur au sein de la zone.

Mme ROUSSELOT soulève la question des jours de révision pour les oraux. M. MINEUR précise que :

- Les élèves de première sont libérés le 9 et le 14 juin
- Les élèves de terminales seront libérés les 9 et 10 mai pour les épreuves de spécialités
- Les élèves de terminales seront libérés les 7 et 8 juin pour l'épreuve de philosophie
- Les élèves de 3^{ème} seront libérés les 8 et 9 juin pour les épreuves du DNB

Un élève intervient pour rappeler que par le passé les élèves étaient libérés une semaine entière. M. MINEUR réagit en expliquant que c'est beaucoup trop. M. MINEUR défend l'idée qu'il doit y avoir une équité entre les établissements de la zone sur ces pratiques de révision, rappelant que certains établissements scolaires n'ont aucun jour de révision. Deux jours avant certaines épreuves restent donc un principe tout à fait à l'avantage des élèves du LFHED. M. MINEUR rassure les élèves sur le fait que cela va très bien se passer.

Mme ROUSSELOT demande comment les élèves reçoivent leurs notes des épreuves anticipées de français. M. MINEUR rappelle que les élèves ont désormais un accès direct.

M. GANIER conclue sur le fait que l'établissement retrouve un rythme qu'il n'avait pas connu depuis longtemps et rappelle aux élèves présents en séance que cette cohorte d'élèves qui se présente aux examens va connaître à nouveau une fin d'année scolaire chargée.

M. MINEUR souhaite à cette occasion expliquer pourquoi les jours de révisions ne peuvent plus être aussi nombreux, car si dans l'ancienne formule du Baccalauréat, il y avait une semaine complète d'épreuves qui s'enchaînaient les unes après les autres, la nouvelle organisation des épreuves laisse plus d'espaces de respiration.

- **Calendrier scolaire 2022-2023**

M. GANIER propose ensuite de passer à l'étude du calendrier scolaire. Mme LAMBLIN signale qu'elle n'a pas vu le calendrier avant le CE. M. GANIER répond qu'il ne souhaitait pas que l'on diffuse le calendrier avant le CE, car il doit donner la priorité à un échange de point de vue avec l'Inspectrice de l'Education Nationale basée à Rome. L'IEN doit tendre vers une harmonisation, en tenant compte de tous les particularismes calendaires de la zone, pour faciliter l'agenda de formation.

M. GANIER signale qu'il a travaillé sur le calendrier une première fois avec M. RAPP, Directeur de l'Ecole primaire, afin de respecter les heures annuelles tout en tenant compte des spécificités du calendrier scolaire grec, en ayant en tête les critères que chacun des parents et enseignants défendent régulièrement.

M. GANIER précise également que l'IEN souhaitait que le calendrier lui soit communiqué avant d'être soumis au débat du CE.

Mme CAPSALAS fait remarquer que le délai de rigueur pour la communication des documents est de huit jours et rappelle que Mme PICHARLES avait émis l'idée que l'on puisse déposer les documents sur une plateforme informatique consultable par tous les membres du CE.

Mme GADINI confirme qu'une solution sur EDUKA est à l'étude pour faciliter la transmission des documents, mais elle n'est pas encore effective.

M. GANIER donne la parole à M. RAPP pour qu'il commente les échanges qui ont eu lieu en Conseil d'Ecole.

M. RAPP signale que le calendrier respecte les rythmes globaux que l'on peut constater dans tous les établissements de la zone. Il signale néanmoins que la rentrée a lieu un vendredi, soulevant le problème éventuel de l'absentéisme de fin de congés d'été. Il évoque les échanges du Conseil d'Ecole sur l'opportunité de commencer les opérations de rentrée un vendredi, pour être efficacement au travail dès le lundi suivant ou celle de profiter de deux jours de pré-rentrée pour travailler sur les projets.

M. RAPP indique également la discussion autour des congés de Noël qui auraient pu commencer le mercredi soir au lieu du jeudi.

Concernant les deux jours de pré-rentrée, il n'y a pas unanimité au sein du corps enseignant, entre le primaire et le secondaire. S'agissant des congés de Noël, ce sont les parents qui ne souhaitent pas que cette période déjà longue soit rallongée.

L'Inspectrice a seulement fait remarquer que la dernière période de l'année était très longue et qu'elle suggérait que l'on puisse prévoir une période de respiration avant la fin de l'année.

M. PORTIER signale que s'agissant des examens OIB le risque que l'épreuve tombe à nouveau sur un jour qui pourrait être chômé, est probable. Les enseignants du secondaire sont donc favorables à un week-end de 4 jours à la Pentecôte et non de cinq jours. M. BOUBOUKIS signale également que pour la section hellénique un trop long week-end pourrait être un problème, en raison du début des examens.

Il est entendu de fait que le mois de juin ne sera pas davantage amputé de jours travaillés. M. GANIER mentionne également que le calendrier du LFH doit intégrer deux composantes culturelles, qui conduisent à déclarer des jours non travaillés, le 17 novembre pour la journée de commémoration de l'Ecole Polytechnique et le 30 janvier qui est une journée propre à la culture orthodoxe.

Il reste donc à trancher la question du report du jour long week-end de la Pentecôte et le reporter probablement au mois de mai, sans conséquence sur les examens.

M. GANIER rappelle que les élus au sein des instances sont là pour prendre des décisions à la place de leurs collègues et qu'ils sont mandatés par le vote pour cette mission. Malgré tout, et devant l'impossibilité de trouver un accord en séance, la question du positionnement de cette journée est reportée.

Il est donc décidé de renvoyer la question de ce report d'une journée à une consultation des différents collèges, qui devront renvoyer leur avis vers la Direction. Celle-ci tranchera pour une proposition et convoquera un conseil d'établissement extraordinaire avec comme seul point à l'ordre du jour de faire voter le calendrier définitif.

- **Protocole d'évaluation**

M. GANIER donne la parole à M. MINEUR pour présenter le protocole d'évaluation qui s'inscrit dans une commande de l'AEFE et de l'Education Nationale, et vise à clarifier les pratiques.

M. MINEUR rappelle que le travail a été commencé il y a quelque mois avec les enseignants au regard de l'importance du contrôle continu dans le dossier postbac.

Le cadre général est celui des notes et appréciations mises dans les bulletins des élèves de 2^{nde}, 1^{ère} et terminale. Un point important porte sur le rattrapage des devoirs. Pour les élèves de 1^{ère} et terminale, il s'agit d'apporter une réponse aux stratégies d'évitement de certains élèves face à l'évaluation.

Ce document explique donc clairement comment l'évaluation est conduite et dans quel cadre des notes seront désormais attribuées, malgré tout, face à une absence de travail ou de confrontation à l'évaluation.

Le document a été élargi aux élèves de troisième, qui sont également confrontés à cette réalité du contrôle continu, dans le cadre de la délivrance du Diplôme National du Brevet.

Le document décline ensuite par discipline un mode d'emploi détaillé des attendus de l'évaluation et des modalités de la notation. M. MINEUR remercie la contribution des enseignants à ce document.

Mme ROUSSELOT intervient pour que soit bien précisé le fait qu'un élève absent à un devoir devra faire l'effort de le rattraper aux conditions émises par le professeur qui s'appuiera sur ce protocole. M. MINEUR confirme cela. M. PORTIER précise que le professeur signale quel type de devoir devra être rattrapé significativement pour que la moyenne affichée ait un sens.

M. MINEUR précise que cette pratique est déjà en vigueur. L'élève est convoqué officiellement à une date qu'il ne choisit pas pour composer sur une évaluation qui comptera dans son dossier. Cela demande une organisation et un travail supplémentaire à l'unité pour chaque élève absent. L'objectif du protocole consiste à énoncer une contrainte qui dissuade désormais les élèves de fabriquer une moyenne à leur avantage en ne se présentant pas à toutes les évaluations.

Mme LAMBLIN demande si les élèves seront informés du type de devoir à rattraper et si les parents seront prévenus également des devoirs de rattrapage.

M. GANIER insiste sur l'avantage que ce document présente en termes d'harmonisation générale à l'échelle du système éducatif français. A l'échelle de l'établissement, il présente l'avantage d'une harmonisation des pratiques par discipline. Ce protocole tranquillise également le corps enseignant sur le fait, qu'en fin de trimestre, ils ne sont plus dans le doute sur la valeur de la moyenne affichée sur les bulletins. On peut estimer qu'avec cet outil, la question de l'harmonisation des notes soit désormais un sujet secondaire.

Mme ROUSSELOT demande ce qu'il advient des devoirs communs. M. MINEUR répond que les devoirs communs sont mis en place au moment des examens blancs, car les créneaux et les espaces nécessaires sont aujourd'hui difficiles à mettre en place.

Les devoirs communs devraient être envisagés sur une plage horaire commune. M. MINEUR précise à Mme ROUSSELOT que 80% des emplois du temps sont constitués d'horaires en « barrette » et que créer une plage horaire commune, ne serait-ce que pour les 1^{ères} et les terminales, lui paraît très difficile à concrétiser. M. PORTIER pense qu'il est possible de créer de tels créneaux dans l'emploi du temps et que la réforme en fait presque une nécessité.

Si en théorie, il paraît simple de décider qu'une plage horaire de deux heures sera banalisée à cette intention, dans les faits, certains élèves ne disposent même pas d'une plage horaire de deux heures dans leur EDT, ce qui reviendrait à leur demander de renoncer à certains enseignements. M. GANIER rappelle qu'il y a 9 enseignements de spécialité proposés dans l'établissement ; la rançon d'un tel choix offert aux élèves, c'est la complexité qui en résulte dans les emplois du temps.

Il précise que lorsque l'on recherche un principe d'évaluation commun, aucun élève ne doit se trouver pénalisé par des choix que l'établissement a rendu possible. M. MINEUR réexplique, comme cela a déjà été fait, qu'il n'y a plus d'emploi du temps commun au lycée. Chaque élève a un emploi du temps qui lui est propre.

M. GANIER explique qu'il existe deux alternatives à la situation actuelle : soit on décide d'identifier le samedi matin comme un créneau d'évaluation pour les élèves de 1^{ère} et terminale, soit on décide de créer un planning « tournant » de créneau de DS sur toute la semaine et sur toute l'année. Il faut donc s'accorder sur le principe d'un calendrier de DS, prévoir en conséquence les temps de voyages scolaires, les représentations théâtrales, les répétitions, les temps d'orientation postbac, etc...

- Terrain

M. GANIER fait un point sur le terrain que le lycée convoitait sur la commune de Pallini, d'une surface de 50 000m², qui avait conduit la direction à demander aux membres du CE d'approuver une provision de 2 450 000€ à cette fin dans le budget que Mme GADINI avait présenté pour l'année civile 2022.

M. GANIER précise que l'établissement avait franchi toutes les étapes techniques pour que la transaction se passe dans la plus grande clarté. Tout avait été bien fait côté LFHED. M. GANIER rappelle également que le lycée avait été à l'origine de la rédaction du protocole d'accord qui devait sceller cet achat entre le LFHED, acheteur, et la partie vendeur des 17 propriétaires.

Une réunion était donc prévue pour engager les deux parties autour de cette signature. Lors de cette rencontre, un des vendeurs, propriétaire d'une des plus grandes parcelles est venu accompagné d'un avocat, qui s'est accaparé la négociation contre ceux qui l'avaient initié pour nous, c'est-à-dire les agents immobiliers, et qui nous a présenté un acheteur potentiel prétendument prêt à mettre un million de plus que nous sur la table pour acheter le terrain.

M. GANIER explique qu'il a fait savoir à l'avocat, qu'il n'était plus du tout en confiance s'agissant de la tournure que prenait ce projet de transaction et rassure les parents sur le fait qu'il n'est pas dans son intention de céder à une surenchère.

M. GANIER explique alors que l'équipe s'est mise en recherche d'un nouveau terrain et qu'elle en a identifié un de 35 000m², et qui comprend 6 propriétaires et non pas 17. Le Proviseur explique que les agents immobiliers sollicités pour le premier terrain continuent d'être mandatés pour cette nouvelle négociation.

M. GANIER affirme qu'il ne perd pas espoir de concrétiser ce projet essentiel dans la logique de construction d'une nouvelle école.

M. PORTIER demande comment gérer la problématique de l'espace dans l'intervalle. M. GANIER répond que l'absolue nécessité pourra conduire à trouver des solutions temporaires, même si celles-ci ne sont pas idéales.

Mme ROUSSELOT demande si l'on peut arrêter d'accepter des élèves. M. GANIER répond qu'une telle décision n'est pas aussi simple lorsque certaines situations s'imposent à l'établissement. Mme LAMBLIN demande si l'on peut ne pas remplacer les personnes qui partent. M. GANIER répond qu'il est difficile de justifier des places vacantes à des familles qui attendent et dont le niveau de priorité à l'inscription fait pression sur l'établissement.

Un enseignant demande ensuite si l'implantation géographique de la nouvelle école sera gérable pour les familles ayant des enfants en primaire et en secondaire. M. GANIER répond qu'il est conscient qu'une limite d'éloignement ne doit pas être dépassée et que cette limite doit être gérée en termes de temps passé sur la route.

M. PORTIER demande si les horaires seront décalés. M. GANIER répond que toutes ces questions viendront s'ajouter au projet dès que l'acquisition du terrain sera faite et que tous les aspects d'une coordination primaire-secondaire seront à l'étude.

M. MAKRAS, président de l'Association des Parents de la section hellénique, intervient pour rappeler la demande des parents de la SH de créer une école primaire Démotique. M. GANIER évoque effectivement la discussion qu'il a eu avec l'APE SH, rappelant qu'il comprend les attentes des parents d'élèves de la SH, car en raison de la réputation de la section hellénique du LFHED à Athènes, il devient de plus en plus difficile d'entrer au LFHED en SH en raison de la forte demande.

M. GANIER rappelle que la priorité est bien d'ouvrir une école primaire pour redonner du souffle et de l'espace à chacun des rythmes scolaires. La perspective d'un parcours Démotique SH pourra être étudiée lorsque la nouvelle école primaire aura vu le jour. Les arguments énoncés par l'APE SH sont pertinents et s'entendent sur le plan d'un parcours scolaire continu, mais le manque d'espace commande aujourd'hui que l'on priorise d'abord les élèves déjà scolarisés dans l'établissement.

M. PORTIER signale qu'une école Démotique a déjà existé dans l'établissement. M. GANIER répond qu'un cycle Démotique a bien été ouvert au LFH par le passé, mais que celui-ci a été arrêté pour des raisons financières.

- Projet du Conseil pour la vie collégienne

M. GANIER donne la parole au représentant du CVC pour présenter le projet sur lequel les élèves ont travaillé avec la Vie Scolaire. Il s'agit d'un projet adressé à tous les niveaux d'enseignement pour favoriser la propreté et lutter contre l'excès de bruit au LFHED. Le porte-parole du CVC énonce un travail évolutif et éducatif au sein duquel les élèves et les classes seront évaluées sur leur progrès au sein de ce projet.

La classe qui se fera remarquer par ses efforts pourra partir en voyage à Alonissos.

Mme ATHANASIOU insiste sur le fait que le projet est à l'initiative des élèves. M. GANIER félicite l'initiative saluant le fait que la conscience environnementale est de plus en plus partagée.

Mme ATHANASIOU précise qu'il y aura une classe victorieuse déclarée par section (SH et SF) ; Mme ATHANASIOU précise qu'Alonissos est un modèle de préservation qui s'inscrit dans un parc marin reconnu en Europe.

M. GANIER explique qu'il souhaite que cette initiative s'inscrive dans le temps afin que la dynamique sur l'environnement ne soit pas l'effet d'un jour ou d'une année scolaire seulement. Mme ATHANASIOU complète en expliquant le processus d'évaluation des actions qui vont être mises en place à l'avenir, avec un suivi de l'encadrement Vie Scolaire autour de ces projets.

Mme ROUSSELOT demande si les adultes (enseignants) seront sollicités pour évaluer les actions. Mme ATHANASIOU, confirme que ce groupe de suivi aura besoin d'un regard expert et d'une contribution des personnels à ce projet éducatif.

- **Point sur les réinscriptions**

M. GANIER précise qu'il s'agit juste d'une information car le processus est en cours. M. GANIER annonce qu'il fera une projection plus précise des effectifs quand on approchera de la fin de l'année scolaire et que la structure permettra à la fois de définir le nombre de classes et les éventuelles conséquences sur les emplois.

M. GANIER fait référence à l'application EDUKA et montre un nombre négligeable de parents qui ne se sont pas encore connectés avec un objectif de réinscription de leur enfant au LFHED. En comparaison de l'an passé à la même époque, EDUKA fait la démonstration de son efficacité pour recueillir plus rapidement l'information et pour finaliser les effectifs.

- Section hellénique : 90 % de réinscriptions à la date du CE
- Section française : Tableau ci-après.

Primaire		REINSCRIPTIONS au 17/03/2022				
Non connectés	EFFECTIFS	Montent en		Ne savent pas	Partent	
2		MS	19			PS
0	40 MS	GS	35	4	1	MS
1	68 GS	CP	63	4		GS
1	106 CP	CE1	100	5		CP
2	115 CE1	CE2	100	12	1	CE1
1	117 CE2	CM1	108	7	1	CE2
2	100 CM1	CM2	92	3	3	CM1
			454			
1	118 CM2	6 ^{ème}	112	3	2	CM2

Secondaire français		REINSCRIPTIONS au 17/03/2022				
Non connectés	EFFECTIFS	Montent en		Ne savent pas	Partent	
1	118 CM2	6 ^{ème}	112	3	2	CM2
0	131 6 ^{ème}	5 ^{ème}	124	3	4	6 ^{ème}
0	136 5 ^{ème}	4 ^{ème}	131	3	2	5 ^{ème}
2	114 4 ^{ème}	3 ^{ème}	104	6	2	4 ^{ème}
4	108 3 ^{ème}	2 ^{nde}	100	3	1	3 ^{ème}
0	112 2 ^{nde}	1 ^{ère}	102	6	4	2 ^{nde}
5	98 1 ^{ère}	Terminale	89	2	2	1 ^{ère}
	86 Terminale					Terminale
12			762	23	15	

Mme LAMBLIN demande s'il y a une éventualité pour que l'on repasse à 4 classes de 6^{ème} ; M. MINEUR répond que cela est probable, mais il faut bien évidemment que l'on attende la fin du processus d'inscription pour en décider.

M. PORTIER intervient pour demander si l'on a une idée du nombre de demandes de l'extérieur. M. GANIER répond que pour l'instant il est difficile parmi tous les appels reçus dans les divers secrétariats de démêler les projets d'installation de familles, des simples prises d'information que par ailleurs des familles peuvent faire au LFHED comme à l'Ecole britannique ou l'Ecole américaine. M. GANIER précise que le taux de réinscription, ainsi photographié sur EDUKA, permet très rapidement de connaître la marge de manœuvre de l'établissement.

M. MINEUR rappelle que les contraintes de salles sont résultent des exigences horaires des familles. Virtuellement, il y aurait de la place, si l'établissement avait la liberté d'utiliser toute l'amplitude horaire nécessaire au placement des cours en semaine.

M. GANIER demande aux membres du CE de ne pas semer l'alarme dans les rangs des parents ou des enseignants. Les chiffres présentés doivent être affinés pour le prochain CE.

- Voyage à Agrigente et voyage à Thessalonique

M. GANIER cède la parole à Mme RACAPE, qui rappelle le projet dans lequel le LFHED et les élèves en italien sont investis. Le LFHED fait partie d'un réseau d'écoles qui enseignent l'italien en Grèce (7 écoles au total). Une collaboration porte sur le festival de théâtre d'Agrigente. Le lycée y a participé avec trois autres écoles autour d'un travail collaboratif d'écriture théâtrale contemporaine.

La collaboration a permis au LFHED d'arriver en finale. Le LFHED en a été informé, il y a une quinzaine de jours. Le lycée est donc invité à participer au festival d'Agrigente où l'œuvre co-écrite sera jouée en italien par des élèves de 5^{ème} et de 4^{ème} dans le théâtre d'Agrigente Sicile. Mme RACAPE se saisit de cette invitation pour proposer un séjour culturel dans la région et autour de la vie de l'auteur Pirandello.

Mme RACAPE précise que la région Sicile prendrait également à sa charge 170 € par élève pour ce déplacement, ce qui rend ce projet unique très motivant.

Le deuxième voyage est une restructuration d'un voyage initialement prévu à l'étranger, mais qui ne pourra se faire en raison de l'augmentation soudaine des coûts de transport. Cette augmentation fait dériver le coût du voyage qui excède désormais la limite fixée à 650 €.

M. TURELLIER intervient pour dire qu'il y avait d'autres voyages prévus et demande ce qu'il en est des autres voyages dont les prix ont augmenté. M. GANIER précise que les billets d'avion, une fois réservés ne bougent plus, mais que lorsque l'on est en phase de réservation et qu'il y a inflation sur les prix du transport, cela devient une variable qui peut conduire à l'annulation du projet.

VOTANTS : 30 POUR : 30 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Les deux voyages sont adoptés à l'unanimité.

Questions diverses

M. GANIER précise qu'il a rencontré M. MAKRAS de l'Association de Parents d'Elèves de la section hellénique et que des réponses ont été apportées à un certain nombre de questions. Le LFHED et l'association restent en contact pour apporter des solutions aux problèmes soulevés.

M. GANIER cite notamment la demande de la section hellénique de mettre à disposition des élèves un psychologue grec pour les élèves qui rencontrent des difficultés, scolaires, familiales, ou personnelles qui peuvent être une entrave à leur succès scolaire.

M. GANIER précise que la section française bénéficie de ce service en faisant appel à des spécialistes sous forme de vacation, et qu'il va réfléchir à la possibilité d'ouvrir le même service à la section hellénique.

M. VASSALOS, du Conseil des Parents d'Elèves, soulève la question des heures de permanence qui s'accumulent sans que les élèves ne puissent se rendre au CDI.

M. GANIER réagit en affirmant que les élèves ne sont pas interdits de CDI de façon permanente, mais uniquement lorsqu'il y a une action pédagogique en cours ou que la capacité d'accueil du CDI est atteinte.

Mme LAMBLIN intervient pour dire également qu'elle a envoyé un mail à ce sujet, pour signaler le problème récurrent des heures de permanence. Elle croise cette réalité inévitable parfois dans l'emploi du temps avec les absences de professeurs qui sont en stage et qui viennent s'ajouter aux heures de permanence déjà existantes. M. MINEUR reconnaît que l'établissement doit encore progresser sur ce point.

Il explique que depuis le début de l'année, 40 % des cours ont été remplacés, mais que parfois, il n'y a tout simplement pas de professeur remplaçant disponible à l'endroit et au moment où on le souhaiterait.

M. MINEUR rappelle que les journées de grève ne peuvent pas être remplacées et que ces absences s'ajoutent à un sentiment général d'absence de remplacement dans l'établissement.

Les professeurs sont systématiquement sollicités pour venir occuper des créneaux laissés libres par leurs collègues en stage et le système se met progressivement en place.

M. GANIER intervient pour dire que le système que M. MINEUR a décrit, inclut toutes les possibilités à disposition ; le principe de saisir un créneau laissé libre pour le mettre à la disposition de n'importe quel enseignant pour que les élèves optimisent leur temps de travail sur la semaine est une réalité. On peut rêver d'une hyper réactivité sur le sujet, mais cela demande des opérateurs à plein temps qui ne consacrent leur temps qu'à cette tâche. Dans la réalité, il faut aussi s'occuper des élèves qui sont dans l'établissement et qui sollicitent la Vie Scolaire pour beaucoup d'autres sujets.

M. GANIER rappelle la complexité de la réalité des emplois du temps du secondaire. Il ne s'agit pas d'un rendez-vous entre un élève et son professeur de la première heure du matin à la dernière heure de l'après-midi ; bien au contraire.

Le système éducatif français, l'organisation de ses enseignements, la multiplication des demi-groupes, des groupes alignés (en barrette), des cours de spécialités, font que même si l'on faisait sauter toutes les contraintes, il y aurait, malgré tout, des espaces dans l'emploi du temps.

M. MINEUR explique que l'on va augmenter l'effort de réponse à l'absence des enseignants en stage.

Mme LAMBLIN demande si l'on peut activer la solution CNED pour les professeurs en stage pour des séances de 50 min. M. GANIER répond qu'il va s'assurer que les cours du CNED sont bien assurés, dans ces circonstances, par des professeurs qui délivrent des cours en visio-conférence. A défaut, placer les élèves devant un écran comme ils l'ont été pendant les longs mois de confinement.

M. GANIER rappelle que l'imbrication du collège et du lycée dans les services enseignants de la section française, les classes à option particulière (SIB, OGALCH) qui n'existent pas dans la section hellénique, la volonté des parents d'imposer une fin de cours qui met fin à toute possibilité de souplesse dans l'emploi du temps, conduit à écrire un emploi du temps sous contrainte et non pas avec la liberté d'éviter, dès que c'est possible, des espaces sans cours dans l'emploi du temps.

M. MINEUR reprend cet argument en expliquant que quand bien même on serait libre de contrainte, il y aura toujours une insatisfaction liée au fait que les élèves ne sont pas libres de rentrer chez eux comme ils le souhaitent à l'heure qu'ils veulent.

M. GANIER reprend l'ensemble des arguments énoncés par les différents participants sur le sujet des emplois du temps et de l'occupation des élèves sur les temps libres et promet une étude des contraintes et une recherche de quelques solutions pour améliorer la situation.

M. VASSALOS intervient pour demander ce que sont devenus les équipes sportives qui existaient autrefois dans l'établissement. Des élèves témoignent de ce qu'ils peuvent faire aujourd'hui sur le temps du midi en ayant accès au terrain de foot rénové.

M. VASSALOS soulève la possibilité d'un intervenant extérieur en dehors des heures de cours. M. GANIER se déclare ouvert à toute possibilité d'activité de ce type qui soit compatible avec le temps scolaire des élèves et leur disponibilité sur la pause méridienne.

Mme LAMBLIN signale que des élèves qui arrivent à huit heures ne rentrent pas parfois dans le lycée.

M. GANIER résume la discussion qui s'en suit. D'une part, les élèves qui arrivent dans l'établissement en bus ou en voiture, n'ont d'autre choix que d'être tributaires des horaires de ramassage pour les bus ou du transport privé de leurs parents, qui ne peuvent les déposer à leur première heure de cours. Ces familles, qui font monter leur enfant dans un bus ou qui les déposent personnellement en voiture, sont en droit de penser que leur enfant rentre effectivement dans l'école. Ceux qui en revanche habitent à proximité de l'établissement et font le trajet à pied ne sont pas attendus avant leur première heure de cours.

Il faudrait désormais informer les familles que l'utilisation du service de transport collectif impose de rentrer dans l'établissement à l'arrivée du bus (voir jusqu'à quelle tranche d'âge cette question n'est pas négociable), ce qui n'est pas évident en soi pour tous les parents.

M. GANIER fait part de l'incident qui l'a fait intervenir avec M. BOUBOUKIS sur le terrain de sport municipal pour déloger des élèves du LFHED qui y étaient entrés en franchissant la clôture neuve à un endroit où celle-ci avait déjà été endommagée. Il rappelle qu'il est intervenu sur la base d'un appel reçu et qu'il a estimé que la réputation de l'établissement pouvait être en cause, s'il s'agissait bien d'élèves du LFHED.

M. PORTIER souhaiterait connaître le surcoût pour le LFHED en termes de transport. Mme GADINI répond que sur un coût de transport de 700 000 € le surcoût du transport de 17h30 revient à 60 000€.

Concernant le surcoût de chauffage et des autres énergies, Mme GADINI rappelle que le chauffage est coupé en milieu d'après-midi. Cela ne change rien en termes de temps de chauffage, mais, en revanche, dans la mesure où il a fallu faire cours fenêtre ouverte, il est certain que la chaudière a été davantage sollicitée en raison de la rigueur de l'hiver.

Un élève pose une dernière question sur la place à la cantine. Des élèves montent sur la terrasse par manque de place au réfectoire et laissent parfois leurs déchets à même les tables. M. GANIER répond que le manque de place ne doit pas devenir une excuse pour laisser derrière soi des déchets en comptant sur le personnel d'entretien qui viendra faire le ménage. Il n'y a pas de raison de se comporter à l'école différemment de chez soi. C'est une question d'éducation et d'estime de soi.

Mme LEBON demande si l'on peut se pencher sur la question du Chroniko, de sa finalité, de son coût et de son impact écologique. M. GANIER répond que la direction et la communication ont commencé à réfléchir sur le sujet.

Les questions à l'ordre du jour et les questions diverses ayant été épuisées, M. GANIER lève la séance à 20h48.

Le secrétaire de séance
Nicolas MINEUR

Le Proviseur
Damien GANIER